

Formation e-learning
« nutrition et efficacité professionnelle »

proposée par **Pause Fruitée Formation**



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail

Numéro client :

Entre les soussignés : **Pause Fruitée – Pause e-learning**
SARL au capital de 12 000 euros, inscrite au RCS de LYON, SIREN 504 395 187
Siège social : 23 rue Hector Berlioz, 69009 LYON,

L'établissement dispensant l'enseignement à distance,

Et la **société** :

.....

ARTICLE 1 – ETENDUE ET DISPOSITIONS FINANCIERES

1-1 Etendue de la convention

- Pause Fruitée e-learning assurera la Formation Ouverte et A Distance suivante : « **Nutrition et efficacité professionnelle** »
- Objectifs de la formation pour les apprenants : acquérir les connaissances et les bonnes pratiques requises pour équilibrer et adapter son alimentation afin d'optimiser son efficacité professionnelle
- Date de début de la formation :
- Durée de la formation totale : **15 heures de formation** en **trois sessions** de 4 mois complémentaires, prorogées par tacite reconduction.
- Durée de formation initiale engagée :
- Rythme pédagogique sur la base de 20 minutes par semaine et par apprenant.
- L'objet, le programme, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont précisés en article 2.

Nombre d'apprenants :

1-2 Financement de la formation

- Création d'un espace dédié sur la plateforme e-learning : (TVA 19.6%)
- Prix de la formation par module: (soumis à TVA 19.6%)
- Conditions de paiement, établies comme suit : Facturation mensuelle électronique

Libellé de facturation	<i>Service de fruits en accompagnement pédagogique de la formation « nutrition et efficacité professionnelle »</i>	
Adresse	
Mr / Mme	En qualité de :
Ligne directe	Email :

Les prestations du mois sont payées à la fin du même mois sur simple présentation de la facture. Le règlement est effectué par virement ou par chèque bancaire. Le RIB de Pause Fruitée e-learning est accompagné de chaque facture. TVA acquittée sur les débits, pénalités de retard au taux de financement de BCE +7.5%, aucun escompte ne sera accepté.

Prise en charge éventuelle de tout ou partie des heures de formation par un organisme paritaire :

L'employeur traitera directement avec l'organisme paritaire concerné.

La convention prend effet entre les parties à la date de la signature de la présente convention.

Le directeur de l'établissement

Pause Fruitée e-learning

La société :

Le souscripteur (Nom, Prénom, Fonction)

.....

Fonction :

Porter la mention « lu et approuvé » + signature + cachet

Fait en deux exemplaires à, Le

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

2

2-1 Méthode pédagogique utilisée et programme

L'enseignement est dispensé en Formation Ouverte et A Distance avec tutorat asynchrone. Le parcours de formation s'entend avec :

- Des séquences pédagogiques regroupées en différents modules,

- Un accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning,
- Des corrections appropriées et un contrôle des connaissances, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite,
- L'intervention d'un formateur diététicien en entreprise sur les thèmes relevés problématiques ou à approfondir par les apprenants lors de la formation à distance à chaque fin de module.
- L'octroi d'un certificat de Pause Fruité e-learning
- Le programme en annexe réf. eGPF PR °9 12

2-2 Objectifs de la formation « nutrition efficacité professionnelle »

Acquérir les connaissances et les bonnes pratiques requises pour équilibrer et adapter son alimentation afin d'optimiser son efficacité professionnelle.

Selon le Bureau International du Travail, une alimentation inadaptée sur le lieu de travail peut coûter jusqu'à 20 % de la productivité.

Ainsi, l'objectif est d'inculquer les connaissances minimum de diététique et de nutrition, tout en faisant le lien avec les fonctions utilisées au travail tels que la concentration, le cerveau, le stress afin de permettre à chaque salarié d'optimiser son efficacité, sa présence au travail et son bien-être.

2-3 Inscription des apprenants, modalités

Nous fournissons à la société cliente le nombre nécessaire de login et de mots de passe pour accéder à la Formation en ligne en fonction de l'accord cadre.

2-4 Suivi et appréciation des résultats de la formation

L'outil pédagogique de formation permet un suivi personnalisé à chaque étape et une évaluation de chaque module par chaque apprenant à l'aide d'un questionnaire dont la moyenne est le résultat minimum de validation du module en question.

A chaque fin de module, chaque apprenant se voit soumettre un questionnaire de compréhension lui permettant de signaler son souhait d'approfondir ou d'éclaircir une partie du module de formation aboutissant à l'intervention d'un diététicien en entreprise avec l'accord de l'entreprise.

2-5 Nature, étendue des coûts et financement

Les frais de formation comprennent la fourniture des cours et le suivi pédagogique. Le coût est forfaitaire et global.

- La formation peut être résiliée en respectant un préavis d'un mois, équivalent à quatre sessions. Dans le cas contraire, elle sera prorogée par tacite reconduction pour une nouvelle session de quatre mois.
- En cas d'impossibilité de suivre la formation du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure reconnu et justifié, le contrat de formation professionnelle continue sera résilié.

2-6 Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon de la formation par l'apprenant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention est résiliée selon les modalités financières suivantes :

Pas de remboursement des frais de création de l'espace dédié sur la plateforme.

Pas de dédommagements pour l'organisme de formation ni pour l'entreprise.

2-7 Modes alternatifs de règlement des conflits

En cas de difficultés sur l'interprétation de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas seulement de persistance du litige, elles accepteront de saisir le tribunal du lieu d'exécution du contrat.

2-8 Conditions particulières

Frais optionnels et supplémentaires sur demandes particulières :

- Regroupement pédagogique (0) : 0 € (non exigé pour cette formation car les moyens techniques de la plateforme sont prévus pour le suivi, l'encadrement et le contrôle de l'assiduité.)
- Frais de dossier divers notamment pour la mise en place d'un protocole de suivi individuel de formation (0) : 0€
- Formation sur mesure : nous consulter

PJ :

- Programme de formation, annexe Réf. PR 09 12